



Réseau Méditerranéen
des Organismes de Bassin



Hydrodiplomatie et Changement Climatique pour la Paix au Moyen-Orient: Cas du Bassin du Nil

Palais du Luxembourg-salle Clémenceau
le 11 décembre 2017 (14:00-18:30)

Note de Concept

Durant les deux dernières années écoulées, le Palais du Luxembourg s'est vu accueillir deux colloques initiés sur l'hydrodiplomatie et le changement climatique concernant les bassins de l'Oronte et du Jourdain rassemblant ainsi un grand nombre d'experts qui ont échangé leurs points de vue sur les différents thèmes étudiés.

Ces colloques ont été organisés à l'initiative du **Sénateur Olivier Cadic**, Sénateur représentant les français établis hors de France et de **Monsieur Fadi Comair**, Président d'honneur du REMOB¹ et Med Durable² et initiateur du concept de l'Hydrodiplomatie.

Le concept de **l'hydrodiplomatie** s'est considérablement renforcé par ces événements pour devenir un outil au service de la paix et de la durabilité pour les acteurs publics de la gestion des eaux transfrontalières, ainsi que la sécurisation des cours d'eaux internationaux.

Après le succès des deux colloques précédents «**Hydrodiplomatie et Changement Climatique pour la Paix au Proche-Orient : cas du Bassin de l'Oronte en 2015**» et «**Hydrodiplomatie et changement climatique pour la paix au Moyen-Orient : cas du Bassin du Jourdain en 2016** », il a été décidé qu'un **troisième colloque serait organisé également pour le Bassin du Nil** et abordera les thèmes suivants :

- **Géopolitique du Bassin du Nil : processus politique pour la réduction des foyers de tension et les impacts des changements globaux.**
- **L'hydrodiplomatie du Bassin du Nil : sécurisation des ressources hydriques pour les générations futures.**

¹ REMOB : réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin.

² Med Durable : organisme œuvrant pour le renforcement de l'hydrodiplomatie dans la gestion des bassins transfrontaliers.



L'objectif de ce colloque est de réfléchir aux enjeux géopolitiques, environnementaux et sécuritaires qui touchent les pays riverains en question afin de maintenir un climat de paix à travers l'hydrodiplomatie et l'application des recommandations de l'accord de Paris (Cop 21, Marrakech Cop 22) ainsi que le Pacte de Paris³.

Cette nouvelle approche nécessite l'application de la GIRE⁴ et la mise en place de l'accord et du Pacte de Paris sur les cours d'eaux internationaux par les pays riverains, le but étant de créer par la suite une agence régionale de bassin. Une telle initiative est primordiale pour la formulation des programmes de politiques de coopération entre les Nations riveraines.

Dans un premier temps, ce colloque analysera la situation géopolitique du Nil, l'impact du changement climatique sur l'offre et la demande des ressources et proposera par la suite une hydrodiplomatie active pour ce bassin.

Cette démarche permettrait à long terme d'aboutir à une situation de «succès mutuel» du type «gagnant-gagnant» pour les pays riverains en question et d'initier une coopération régionale dans le cadre d'un processus politique durable.

À partir de l'expérience acquise sur d'autres bassins dans le monde et en se référant aux recommandations des deux derniers colloques sur l'Oronte et le Jourdain, cette rencontre aura aussi pour objectif de proposer la mise en place d'une «feuille de route » des politiques d'adaptations, de sécurisation et de gestion des ressources pour le bassin du Nil.

Pour ce faire, nous avons besoin de la participation des décideurs politiques, de l'expertise scientifique, du secteur public et privé et de la bonne volonté de tous les acteurs concernés afin de garantir la réalisation des objectifs du développement durable ; notamment les ODD 2, 6, 7⁵.

L'accomplissement de cette démarche serait concevable grâce à l'établissement d'un processus politique progressif soutenu par les contributions des donateurs et des financiers (la Banque Mondiale, L'Agence Française du développement, la Banque Islamique, le Fonds Koweïtien, l'Union Européenne...) en vue de favoriser la mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructure hydrauliques et de l'utilisation rationnelle de

³ Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères.

⁴ GIRE : gestion Intégrée des Ressources en Eau.

⁵ ODD: objectifs du développement durable



l'eau à travers l'application de technologies innovantes. L'objectif étant de sécuriser cette ressource pour les générations futures et d'assurer de ce fait la demande croissante pour les années à venir.

Le colloque a pour finalité d'éclaircir, de mettre en relief et d'insister sur l'importance de la coopération des décideurs, des experts et des politiciens pour lancer un dialogue constructif permettant la résolution pacifique des tensions relatives au bassin du Nil.

Le Nil : Enjeu de sécurité humaine.

Les bassins transfrontaliers de la rive Sud–Est de la Méditerranée constituent des foyers de tensions et de conflits entre les nations mais aussi un espace de coopération entre les hommes quelle que soit leur ethnie, leur religion et leur appartenance. Aujourd'hui, plus que jamais, la raréfaction de cette ressource en eau, essentielle à la survie de l'Homme, est facteur de tensions et de conflits. De plus, le réchauffement climatique est au cœur des débats et les Etats sont confrontés à des enjeux sécuritaires et stratégiques liés à la pénurie des ressources. Le nombre de réfugiés climatiques et politiques augmente et leur déplacement provoque un choc économique, et environnemental dans le monde entier et surtout dans le pourtour méditerranéen.

Le Moyen-Orient -partie intégrante de la Méditerranée- est déjà fortement pénalisé par la dégradation de l'environnement couplée d'une forte croissance démographique avec une concentration urbaine dans les zones littorales sensibles et d'un déplacement de populations (réfugiés) suite aux conflits politiques. Cette situation génère une pénurie d'eau qui devient une problématique importante dans la mesure où elle peut être source de conflit violent, dans une région déjà affectée par la raréfaction des précipitations.

Situé entre la rive orientale de la méditerranée et le continent africain, le Nil est au cœur d'enjeux géopolitiques majeurs, à l'échelle régionale et internationale. Les pays concernés sont confrontés à une problématique sécuritaire et stratégique qui freine leur développement, provoquant ainsi des foyers de tension entre les différents pays du bassin. En effet, le Nil représente une source de pouvoir politique et économique pour les Etats riverains, en particulier pour l'Egypte, le Soudan et l'Ethiopie, chacun d'eux revendiquant une position hydro-politique souveraine sur le fleuve.

La situation géopolitique régionale du bassin du Nil a été à maintes reprises ébranlée par les conflits politico-militaires. Le Nil devient alors une source d'enjeux transfrontaliers et donc interétatiques et les projections sur l'avenir de la région sont mitigées.



Le Nil est formé avec la confluence du Nil Blanc qui prend sa source au Burundi et Rwanda et du lac de Tana qui forme le Nil Bleu à partir de l’Ethiopie et qui fournit environ 86% des ressources en eau du bassin.

Ce fleuve dont le volume moyen annuel est évalué aux alentours de 84 milliards de m³ avec une importante irrégularité interannuelle, parcourt 6671 kilomètres et traverse neuf pays qui sont : le Rwanda, la Tanzanie, l’Ouganda, le Congo, le Burundi, le Kenya, l’Ethiopie, les deux Soudans et rejoint la Méditerranée à travers l’Egypte.

Les experts ont toujours affirmé que la gestion de ce bassin a toujours été sujet de différend, entre les multiples pays riverains qui comptent parmi les plus pauvres du monde, ce qui rend leur population vulnérable face à la famine et la maladie.

Il s’agit d’une région fortement marquée par la forte croissance démographique et la dégradation de l’environnement. Notons aussi l’existence d’une instabilité suite aux tensions dans les pays riverains de la Méditerranée et dans les pays de l’Afrique de l’Est surtout que ce fleuve répond aux besoins hydrauliques, à l’irrigation agricole, et contribue aussi au développement économique des pays concernés comme la navigation commerciale intérieure, le tourisme et la production d’électricité.

C’est pour cette raison que le fleuve du Nil est un enjeu de sécurité humaine particulièrement important.

Pour ces pays, les projets d’infrastructures hydriques (canaux, barrages) s’inscrivent dans l’évolution sociale et économique de chacun, qui voit sa population augmentée, tout comme ses besoins en eau, notamment à destination du secteur agricole et des cultures irriguées.

Quelle configuration pour la résolution des différends autour du bassin du Nil?

Actuellement la question de la répartition des eaux du Nil s’inscrit dans le cadre de l’accord bilatéral Egypte-Soudan de 1959 et aussi dans le cadre de l’agenda des relations diplomatiques entre l’Egypte, le Soudan et l’Ethiopie. Néanmoins la gestion fragmentée de cette ressource compromet de plus en plus le développement socio-économique des pays riverains. Comme c’est le cas de l’Ethiopie située en amont qui finalise actuellement le projet du barrage "**Grande Renaissance**" par une action unilatérale et sans concertation préalable avec les pays en aval du bassin.



Ce réservoir serait-il un projet générant des bienfaits pour les pays situés à l'aval du bassin ou un sujet de tensions quant à sa légitimité?

La construction de ce barrage suscite un questionnement relatif à son impact sur le débit du fleuve, d'où la nécessité d'établir un dialogue, afin d'éviter toute confrontation potentielle.

Cette nouvelle donne a incité l'Égypte à opter pour une hydrodiplomatie active et une démarche participative entre les États en amont du bassin qui sont des anciennes colonies britanniques, et qui sont donc liés par les décisions administratives prises avant leur indépendance, notamment la promesse de ne pas entreprendre de travaux hydrauliques sans accord préalable.

Cette situation s'est compliquée avec l'accession à l'indépendance de la République du Soudan du Sud qui remet en question le partage des ressources du Nil entre ce pays et le Soudan initial. Les conflits interétatiques et internes à l'instar du conflit inter soudanais posent problème quant à la stabilité des relations diplomatiques.

Ainsi, le Nil est au cœur d'enjeux géostratégiques majeurs à l'échelle régionale. La gestion non durable du bassin du Nil causera-t-elle une situation « hydro-conflictuelle » qui pèsera lourd sur la diplomatie des pays concernés ?

Il est donc primordial que dans ce monde interdépendant, la coopération pacifique telle que l'initiative du bassin du Nil, se développe car c'est un élément vital pour la résolution des conflits. D'autre part, dans ce contexte régional géopolitiquement très compliqué, la diplomatie égyptienne qui continue jusqu'à présent à œuvrer pour une solution pacifique, pourra-t-elle aboutir à un consensus durable à long terme pour le partage équitable de l'eau transfrontalière ?

La coopération internationale sur les questions de l'eau est donc d'une importance capitale pour le Moyen-Orient en raison de ses nombreuses ressources en eau partagées, mais rares. L'importance de l'Hydrodiplomatie dans la promotion de cette coopération est progressivement reconnue dans le monde et dans la Région Méditerranéenne en particulier, là où la rareté de l'eau naturelle est exacerbée par le changement climatique rapide et où une série de tensions sous régionales impliquant directement ou indirectement les problèmes d'eau, coexistent.

L'hydrodiplomatie : outil de coopération entre les Nations.

L'Hydrodiplomatie pour la prévention et la résolution des conflits entre les partis en compétition devrait être encadrée et encouragée sous une approche «eau pour la paix», abandonnant les points de vue et les discours de «guerre pour l'eau». Elle devrait être facilitée par l'adhésion et l'utilisation des cadres institutionnels et internationaux appropriés en parallèle avec le dialogue et la coopération, fondée sur le partage équitable et l'utilisation raisonnable de l'eau, au niveau des bassins transfrontaliers.

De même, l'hydrodiplomatie active serait le moyen le plus fiable pour garantir un partage adéquat du Nil et aboutir à une utilisation raisonnable de ses ressources.

Ce nouveau pas vers la coopération, nécessite la mise en place d'un mécanisme d'application de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) au niveau des bassins transfrontaliers, qui conduira à une situation "Gagnant-Gagnant" entre les Etats du Bassin.

Il est important de garantir la sécurité alimentaire, énergétique et humaine dans ces pays, à travers un partage équitable des ressources du Nil, pour la préservation de la paix et de la sécurité régionale. Une gestion des ressources en eau commune, participative, intégrée et durable soutenue et mise en œuvre par les pays riverains, devrait donc être prise en compte.

L'acceptation et l'utilisation de la notion de «Nexus Eau-Energie-Alimentation» dans l'agenda international, élargit la portée et le potentiel de l'Hydrodiplomatie, puisque le Nexus contribue à l'interdépendance entre de nombreux aspects importants de la vie et de l'économie des sociétés et des pays.

De même, l'Hydrodiplomatie pourrait aboutir à des accords équilibrés et viables impliquant toutes les composantes du Nexus, bénéfiques aux pays riverains.



L'hydrodiplomatie permet d'établir une nouvelle gouvernance permettant de relever le défi des politiques de l'eau, en particulier les politiques portant sur l'eau potable, sur l'agriculture et l'assainissement, en adoptant des techniques innovantes dans le cadre d'une gestion intégrée tout en préservant les incidences socio-économiques.

Cette gouvernance regroupe la participation de tous les acteurs concernés par la cause, notamment à travers le Partenariat Public Privé (PPP). La lutte contre le réchauffement climatique touche toute la population mondiale ; il faut ainsi faire appel aux acteurs privés, publics et aux citoyens pour réussir de manière efficace à contrer les effets néfastes de ce phénomène.

En conclusion, l'hydrodiplomatie basée sur les concepts cités ci-dessus crée une dynamique de développement économique, au niveau des bassins transfrontaliers permettant ainsi aux pays riverains de profiter des programmes de financement destinés au développement des secteurs économiques des cours d'eau internationaux.

Ce processus s'appuie sur les niveaux de bienfaits socio- économiques ainsi que sur les opportunités de coopération, favorisant le développement durable des pays qui se partagent le même bassin éloignant ainsi le spectre des conflits politiques ou militaires, en vue d'une paix durable.

L'hydrodiplomatie et le Pacte de Paris devraient favoriser l'échange d'information entre les pays riverains et la concrétisation de projets d'infrastructure au niveau des cours d'eau transfrontaliers, dans le but d'aboutir à une **organisation régionale de bassin**.

Ce colloque posera-t-il un jalon supplémentaire pour l'identification ancestrale de « l'Égypte don du Nil » tout en gardant sa pérennité dans la région?

Fadi Comair

